

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-06	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE n° 25 DU 28 MARS 2023

6 questions, numérotées de D2023-06 à D2023-11

DELIBERATION

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 14 FEVRIER 2023**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Madame Annick ROBIN-MOITRY	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Lucienne VINCENT	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE
Monsieur Thierry AUBIN
Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2023-06 à D2023-11	6
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
21.03.2023	17 H 35	Sylvie MALOIZEL	19 H 10		

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-06	5.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 FEVRIER 2023
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°24 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 14 février dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 février 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,



Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230328-D2023-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-07	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE n° 25 DU 28 MARS 2023
6 questions, numérotées de D2023-06 à D2023-11

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2023 – RESULTATS 2022 – REPRISE ANTICIPEE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Lucienne VINCENT	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE

Monsieur Thierry AUBIN

Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2023-06 à D2023-11	6	8
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
21.03.2023	17 H 35	Sylvie MALOIZEL	19 H 10		

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-07	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2023 – RESULTATS 2022 – REPRISE ANTICIPEE
-------	--

Chers collègues :

L'article L 2311-5 – 4^{ème} alinéa – du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :
« entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation».

Ces dispositions sont applicables de même manière au conseil d'administration du C.C.A.S.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, il vous est ainsi proposé d'opérer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

BUDGET CCAS	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	99 957.60 €
RECETTES DE L'ANNEE	342 399.63 €
DEPENSES DE L'ANNEE	- 373 808.29 €
RESULTAT DE CLOTURE	68 548.94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 093.80 €
RECETTES DE L'ANNEE	5 988.64 €
DEPENSES DE L'ANNEE	- 1 020,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	20 062.44 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- **REPRENDRE** la somme de 20 062.44 € au compte 001R Solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget du CCAS
- 2- **REPRENDRE** la somme de 68 548.94 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté
- 3- **DECIDER** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 tels que décrits ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230328-D2023-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023
Publication : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-08	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE n° 25 DU 28 MARS 2023
6 questions, numérotées de D2023-06 à D2023-11

DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2023

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Lucienne VINCENT	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE

Monsieur Thierry AUBIN

Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2023-06 à D2023-11	6	8
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
21.03.2023	17 H 35	Sylvie MALOIZEL	19 H 10		

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	28.03.2023	D2023-08	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2023
-------	-----------------------------

Chers collègues,

Le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023 qui s'équilibre, peut se résumer comme ci-après :

Budget Principal

Section d'investissement

- Recettes 28 262,44 €
- Dépenses 28 262,44 €

Section de fonctionnement

- Recettes 415 508,94 €
- Dépenses 415 508,94 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR

ADOPTER chapitre par chapitre, le budget primitif du CCAS pour l'année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-09	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE n° 25 DU 28 MARS 2023

6 questions, numérotées de D2023-06 à D2023-11

DELIBERATION

**ATELIERS COLLECTIFS D'INSERTION SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE ET DE L'AGENCE REGIONALE DE
SANTE (ARS)**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Lucienne VINCENT	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE

Monsieur Thierry AUBIN

Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2023-06 à D2023-11	6	8
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
21.03.2023	17 H 35	Sylvie MALOIZEL	19 H 10		

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-09	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	ATELIERS COLLECTIFS D'INSERTION SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)
-------	--

VS

Chers collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Flers développe depuis quelques temps des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles sont animées en tout ou partie par une conseillère en économie sociale et familiale.

Deux actions sont programmées dans les prochains mois.

- « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser » qui se déroulera du 30 mai au 30 juin 2023.
- « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! » qui se déroulera du 9 octobre au 1er décembre 2023.

La première action est menée depuis 2 ans et nous constatons qu'en moyenne 60 % des participants positionnés sont bénéficiaires du RSA.

Quant à la session programmée à l'automne 2023, ce sera la seconde fois qu'elle sera proposée. Sur les 10 personnes inscrites pour y participer en 2022, 8 percevaient le RSA.

Les budgets de ces actions sont les suivants :

Action 2023			
« Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser »			
Dépenses		Recettes	
Achat	50 €	CD 61	700 €
Intervenant extérieur	565 €	ARS	700 €
Frais de personnel	1 515 €	Auto financement	730 €
Total	2 130 €	Total	2 130 €

Action 2023			
« Etre à l'aise en toute circonstance... ou presque »			
Dépenses		Recettes	
Achat	50 €	CD 61	1 600 €
Intervenant extérieur	1 111 €	ARS	700 €
Frais de personnel	1 764 €	Auto financement	625 €
Total	2 925 €	Total	2 925 €

Compte-tenu de la présence de bénéficiaires du RSA, il est proposé de solliciter à nouveau une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Insertion 2023 pour ces deux actions :

- 700 € pour la session « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser »
- 1 600 € pour la session « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! ».

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	28.03.2023	D2023-09	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé puisqu'elles participent au développement de certaines compétences psychosociales. Il est donc proposé de solliciter également une subvention auprès de l'ARS :

- 700 € pour la session « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser »
- 700 € pour la session « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! ».

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration d' :

- 1. AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des demandes de subvention pour les deux prochains ateliers.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230328-D2023-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-10	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE n° 25 DU 28 MARS 2023
6 questions, numérotées de D2023-06 à D2023-11

DELIBERATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONSTITUTION DU CLUB TESTEURS
SENIORS DE FLERS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Lucienne VINCENT	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE

Monsieur Thierry AUBIN

Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2023-06 à D2023-11	6	8
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
21.03.2023	17 H 35	Sylvie MALOIZEL	19 H 10		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230328-D2023-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-10	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONSTITUTION DU CLUB TESTEURS SENIORS DE FLERS
-------	---

SM

Chers collègues,

Basé au Havre, le Gérontopôle de Normandie est un réseau d'acteurs publics, associatifs et privés, en lien avec le vieillissement. Son objectif est de contribuer à améliorer les conditions de vie des seniors et à adapter la société au vieillissement.

Depuis 2021, la caisse de retraite AG2R La Mondiale soutient le gérontopôle de Normandie dans l'objectif d'associer les personnes âgées aux processus d'innovation. Ainsi sont nés à Rouen et Caen des « clubs testeurs seniors » : il s'agit de groupes de seniors bénévoles qui testent et évaluent des produits et services innovants contribuant au bien vieillir et proposés par des partenaires privés ou publics. Les ateliers sont animés par un psychologue du gérontopôle. Il utilise une méthodologie basée sur l'ingénierie psychosociale et cognitive ainsi que le design User Experience.

Le Gérontopôle de Normandie, en s'appuyant sur les partenaires locaux tels que le CCAS de Flers, l'UNA et sa Maison des Aidants ou encore Orne Habitat, souhaite mettre en place un tel club sur notre territoire. Une première réunion partenariale de présentation du projet a eu lieu en décembre 2022, dans les locaux de la Maison des Aidants.

Le 14 mars dernier, une réunion de présentation du club seniors a réuni 53 personnes et 28 ont exprimé le souhait de s'inscrire dans les ateliers.

Afin de formaliser ce partenariat, il convient de signer une convention. Le rôle du CCAS sera notamment d'assurer les inscriptions aux différents ateliers.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration d' :

1. **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention et tout document utile à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-11	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE n° 25 DU 28 MARS 2023

6 questions, numérotées de D2023-06 à D2023-11

DELIBERATION
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS, MARCHES PUBLICS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Lucienne VINCENT	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE

Monsieur Thierry AUBIN

Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2023-06 à D2023-11	6	8
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
21.03.2023	17 H 35	Sylvie MALOIZEL	19 H 10		

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-11	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS, MARCHES PUBLICS
-------	--

SM

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration accordée par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance, de domiciliations et de marchés publics.

Aides attribuées entre le 06 Février et le 16 Mars 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer				
Aide financière sur facture				
Assurance habitation	3		3	290.00 €
Bons alimentaires	8		8	550.00 €
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich				
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	9		9	Non chiffré
Carte de bus Sésame	72	2	70	Non chiffré
Centre de loisirs				
Dépôt de garantie	1		1	99.60 €
Epicerie Sociale	36	14	22	Non chiffré
Facture santé				
FSL Eau – Secours Eau				Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité	2	2		Non chiffré
FSL Gaz – Secours gaz				
FSL régularisation				Non chiffré
FMIJ				
Microcrédit				Non chiffré
Mutuelle	1		1	145.26 €
Secours facture eau	1		1	100.00 €
Secours fioul	1		1	200.00 €
Secours Gaz et Edf	8		8	800.34 €
Voyage scolaire	1		1	100.00 €
Nouvelle aide énergie	3		3	734.00 €
TOTAL	146	18	128	3 019.20 €

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	28.03.2023	D2023-11	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS, MARCHES PUBLICS
-------	--

Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 07 Février et le 21 Mars 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée 2 installations ont été effectuées et 1 résiliation, portant le nombre d'abonnés à 109.

Attributions et radiations de domiciliation signées entre le 07 Février et le 20 Mars 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 12 attributions, 12 résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à 77 personnes.

Marchés publics signés entre le 7 février et le 20 mars au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

N°	Date	Objet	Décision
2023-35	16.03.2023	Marchés publics de fourniture de denrées alimentaires et boissons, fruits et légumes frais, produits d'hygiène et d'entretien pour l'épicerie sociale - Lot 2 : fourniture de fruits et légumes frais	Signature du marché public avec COTEAUFRUITS.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230328-D2023-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation